Mode d'emploi pour l'inscription en crèche

Choisir son mode de garde :

« Les directrices de crèches, les Relais Assistantes Maternelles et les agents du service Petite Enfance, peuvent vous aider à choisir le mode d'accueil le plus adaptés à vos besoins.

Pour inscrire votre enfant en crèche, vous pouvez vous adresser directement à une des structures du territoire (voir carte) ou prendre contact avec le service Petite Enfance de la communauté de communes.

Pour trouver une Assistante Maternelle agréée, les Relais Assistantes Maternelles (RAM) peuvent vous accompagner dans toutes vos démarches

Critères d'attribution des places :

Afin de garantir un accès équitable pour tous , la Communauté de communes a établi des critères d'attribution de places, qui sont applicables sur tout le territoire Tarn et Dadou :

- Avoir son lieu de résidence sur Tarn & Dadou, sans priorité à la proximité géographique
- Une chronologie de priorité par date d'inscription sur la liste unique Tarn & Dadou selon demande des parents (choix de la structure, horaires) et disponibilités de la structure selon l'âge et besoins en temps de garde de l'enfant
- Priorité aux enfants déjà en accueil ponctuel pour passage à temps plein

Résidents hors territoire T&D

En théorie, les structures sont ouvertes aux enfants hors Tarn & Dadou dont un des deux parents a son lieu de travail sur Tarn & Dadou, une fois que les demandes des résidents de T&D ont été pourvus et sous réserve d'un conventionnement avec la collectivité compétente de

provenance.

Important :

Liste de pré-inscription commune en crèche :

Une liste de pré-inscription commune est établie pour l'ensemble des structures du territoire, ainsi vous pouvez émettre plusieurs souhaits, et donner la priorité à la structure qui vous convient au mieux. **Vous ne pouvez pas être prioritaire pour l'ensemble des structures.**

L'ensemble de vos choix seront enregistrés , inutile de démultiplier vos démarches

Mode d'emploi :

Lors de la pré-inscription sur la liste commune, votre interlocuteur vous demandera d'émettre des vœux de priorité : **la structure choisie en priorité = voeux n° 1**

Par conséquent, votre pré-inscription sera prioritaire dans cette structure, et selon les disponibilités des places dans cette structure, **on vous contactera pour l'inscription définitive.**

Néanmoins, il arrive que des places se libèrent sur une structure pour laquelle vous n'étiez pas prioritaire. Dans ce cas, on vous contactera pour vous proposer une inscription définitive dans la structure de deuxième, troisième, quatrième choix = **voeux 2,3,4.**

Exemples :

Cas n° 1 : je sais où je veux inscrire mon enfant, je m'adresse à la la structure de mon choix et je procède à la pré-inscription

Cas n° 2 : je ne sais pas encore où je veux inscrire mon enfant, je m'adresse au service Enfance, au RAM ou dans une des structures du territoire et, suite aux informations recueillies, je procède dans un deuxième temps à la pré-inscription, dans la structure de mon choix.